



ARRONDISSEMENT DE DIE

DRÔME

MAIRIE DE CHÂTILLON-EN-DIOIS

Compte Rendu du Conseil Municipal du 15 janvier 2018 à 20h

Présents : Eric VANONI, Christiane PUECH, Colette MOREAU Martine GRECO, Jean-Philippe GENIN Jacques MALOD, Grégory BONNIOT, Bernard RAVET, Florent MARCEL, Philippe DELHOMME.
Excusés : Sylvette MARTIN pouvoir à Christiane PUECH et Jean-Paul COLLETTE pouvoir à Bernard Ravet
Secrétaire de séance : Martine GRECO.

Le compte rendu du CM du 23 novembre 2017 est approuvé à l'unanimité.

Ordre du jour :**Renforcement du réseau BT rue des Rostangs à partir du poste Champs de Foire**

Le maire expose qu'à sa demande, le SDED énergie a étudié un projet de renforcement du réseau BT à partir du poste Champ de Foire, le cout prévisionnel de la dépense est de 14 723.91 € HT, le financement mobilisé par le SDED est de 14 723.91 €, pas de participation communal, le conseil municipal approuve ce projet.

Demande de subvention de l'association Chabest'enfants.

Une subvention la Mer à Vélo est votée pour 10€ par nuitée x 6 nuitées = 60€

Autorisation de transmission des actes par voies dématérialisée :

Le maire propose de signer une convention pour la dématérialisation des actes administratifs, le conseil municipal est d'accord à l'unanimité.

Avenant à la convention d'honoraires de l'avocat :

La commune avait demandé une libération de la cour au 01 er mai 2018.
Mme et M. CONTE ont demandé une libération de la cour au 30 septembre 2018.
L'avocat a du établir un protocole pour rallonger le délai de libération de la cour.
Dans ce protocole, il est précisé que :

- Mme et M. CONTE renoncent à faire obstacle aux travaux de rénovation de la Mairie
- les solutions escaliers seront discutées en conseil municipal.
- l'utilisation de la cour après travaux sera également discutée en conseil municipal.

L'avenant pour la rédaction de ce protocole est de 400€ HT. Le conseil municipal donne son accord pour la signature d'un avenant.

Camping travaux et tarifs :

La commission camping a proposé de reconduire les tarifs 2017 sur 2018.
Le garage mort juillet août.
Le conseil municipal approuve la reconduction des tarifs camping 2017 sur 2018.

Présentation d'un projet de création d'un sanitaire près du boulodrome.
Présentation par G. BONNIOT

1. Sanitaire *style mobil home* de 17m² pour environ 29500€ HT, sans la dalle et les raccordements et aménagements extérieurs.
2. Un devis de chaffois pour un bâtiment en dur 40m², 25254€ HT

Le principe de travaux pour la construction d'un nouveau sanitaire en dur est adopté à l'unanimité

Place des Ecoles, attribution des marchés

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que suite à la consultation pour les travaux d'aménagement de la place des écoles, conformément aux dispositions du Code des Marchés Publics (art.28), le MOE a analysé les offres des entreprises ayant répondues à la consultation. Il ressort qu'après analyse puis négociations, l'entreprise LIOTARD TP (pour le LOT1) et l'ADCAVL (pour le LOT2) ont obtenus la meilleure note.

La commission d'ouverture des plis a décidé de retenir les entreprises suivantes :

- LIOTARD TP, pour le lot 1 : terrassements et réseaux divers, pour un montant de 65920.47€ HT.
- L'ADCAVL, pour le lot 2 : Aménagements paysagers, pour un montant de 91012,00 € HT.

Le conseil municipal, après avoir voté à la majorité : F. MARCEL n'a pas participé au vote.

Approuve le choix de la commission d'ouverture des plis.

Autorise le Maire à signer les marchés avec les entreprises :

LIOTARD TP, pour le lot 1 : terrassements et réseaux divers, pour un montant de 65920.47€ HT

L'ADCAVL, pour le lot 2 : Aménagements paysagers, pour un montant de 91012,00 € HT ainsi que toutes les pièces nécessaires à la présente décision.

Demande de prolongation d'occupation précaire du local Jolie Laine

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une convention de mise à disposition du local de l'ancienne épicerie, situé au rez-de-chaussée de la mairie, a été passée avec Martine Gormond et Martine Blache.

Cette convention est prolongée jusqu'à un mois avant le début des travaux de la mairie.

Le conseil municipal décide de reconduire la convention jusqu'à un mois avant le début des travaux de la mairie, pour une redevance mensuelle de 80 €.

Divers

Motion sur le loup (annexe) = adoptée à l'unanimité.

Le Maire
Eric Vanoni